

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf avril deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Béatrice DUFOUR), Catherine CELESTIN, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Roger DESROCHES (en remplacement d'Alain FAUCHER), Carole DUFOUR (en remplacement de Yves CHABRIER), Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement d'Edith LERENARD), Hubert LEHMANN, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Valérie GIROIR), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Camille DUDOGNON), Monique REIX-BUSSY Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

EXCUSES : Jean-Claude BASSET, Patrick DESCHARLES, Dominique DUNAUD, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-058 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – PROJETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Compte Administratif 2012 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2013-046 du 28 mars 2013 sur le Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a longuement débattu, durant sa séance du 28 mars 2013, des projets qui pourraient être lancés, et donc faire l'objet de dépenses d'investissement, en 2013.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes de Noblat pourrait investir dans la réalisation d'une maison de la petite enfance qui permettrait de rassembler les services déjà existants (crèche multi-accueil, relais assistantes maternelles et lieu d'accueil enfants parents) et d'un créer de nouveaux (accueil de loisirs sans hébergement de 3 à 5 ans et ludothèque), dans la création d'un bassin extérieur installé à l'Espace Aqua'Noblat et dans la réhabilitation d'un bâtiment à Soumagne pour accueillir le site d'apprentissage de la musique sur la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2013 de la Communauté de Communes de Noblat, Monsieur le Président soumet au vote du Conseil chaque projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 34 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la réalisation d'une maison de la petite enfance et la réhabilitation d'un bâtiment à Soumagne pour accueillir le site d'apprentissage de la musique,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 8 contre et 6 abstentions

Approuve la création d'un bassin extérieur installé à l'Espace Aqua'Noblat

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11/04/2013.

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - PROJETS

Date de transmission de l'acte : 22/04/2013

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/04/2013

Numéro de l'acte : 2013-058 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130409-2013-058-DE

Date de décision : 09/04/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite